

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2009

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt trois juin deux mil neuf, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

#### PRESENTS

Jean Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Annie CABASSE-LAROCHE, Joëlle NEVEUX, Patrick VEGAS, Florent VILLANOVA, Michèle LETOT, Marie Claude GUERIN, Nicole LOTITO, Colette ANGLADE, Philippe LEFEVRE, Joëlle DUMOND, Liliane TISSERAND, Françoise CHAILLAN, André COURTIL, Michel TING, Joël PASQUETTE, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Jean Christophe MILLIOT, Isabelle PLANTARD, Johnny RODRIGUES

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIÈRE	a donné pouvoir à	Jean Paul OLLIVIER
Jean Claude CARPENTIER	a donné pouvoir à	M. le Maire
Paul HEIM	a donné pouvoir à	Michèle LETOT
Fanny PAIGNON	a donné pouvoir à	Johnny RODRIGUES

#### ABSENTS

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

#### I – DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Johnny RODRIGUES est élu « secrétaire de séance ».

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

#### II – ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 26 MARS ET 02 JUIN 2009

Les procès verbaux des séances du 26 mars et 02 juin 2009 sont adoptés à l'unanimité par les membres de la séance.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

#### III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé est adopté à l'unanimité.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**1 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MONITEUR EN MANIEMENT DES ARMES DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS AUPRES DE LA COMMUNE DE PUGET SUR ARGENS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent titulaire de la formation de Moniteur en Maniement des Armes (M.M.A.) auprès de la Police Municipale de la Ville de Puget sur Argens telle qu'elle est proposée,

**AUTORISE** le Maire à la signer.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**2 MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE AUX SERVICES FISCAUX DU VAR**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention de mise à disposition telle qu'elle est proposée,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document à intervenir.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**3 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

**CREE** les emplois suivants :

<b>FILIERE – EMPLOI</b>	<b>CREATIONS</b>
<u>Filière Administrative</u>	
- <b>Rédacteur Chef</b>	<b>1</b>
- <b>Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe</b>	<b>1</b>

**PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du personnel".

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**4 FIXATION DU TAUX DE PROMOTION DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIES A, B ET C POUR L'ANNEE 2009 - COMPLEMENT**

Après débat, le Conseil Municipal :

**COMPLETE** la délibération initiale du 10 février 2009, comme suit :

Catégorie	Grade d'avancement	Nombre d'agent remplissant les conditions	% retenu par le C.T.P.	Nombre d'agents pouvant être promus
B	Rédacteur Chef	1	100 %	1

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**5 FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET AUTRES MATERIELS DE NETTOYAGE POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX – LOT 1 PRODUITS D'ENTRETIEN - AVENANT N° 1 AU MARCHE 2006/001**

Après débat, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la cession du marché passé avec la société PROFESSIONAL CONCEPT, 155 chemin des Plantades 83130 LA GARDE pour la fourniture de produits d'entretien et autres matériels de nettoyage pour l'entretien des bâtiments communaux – lot 1, au profit de la société ORRU sise à LA GARDE (83130), ZA les Plantades,

**AUTORISE M.** le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes ses pièces s'y rapportant.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**6 FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET AUTRES MATERIELS DE NETTOYAGE POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX – LOT 2 PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE UNIQUE ET MATERIELS DE NETTOYAGE - AVENANT N° 1 AU MARCHE 2006/002**

Après débat, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la cession du marché passé avec la société PROFESSIONAL CONCEPT, 155 chemin des Plantades 83130 LA GARDE pour la fourniture de produits d'entretien et autres matériels de nettoyage

pour l'entretien des bâtiments communaux – lot 2, au profit de la société ORRU sise à LA GARDE (83130), ZA les Plantades,

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes ses pièces s'y rapportant.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**7 FOURNITURE DE REPAS POUR LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES AINSI QUE POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE LA COMMUNE – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE FOURNITURE AVEC LA SOCIETE ATTRIBUTAIRE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché de fourniture sus mentionné avec la société retenue par la Commission d'Appel d'Offres, pour un montant minimum annuel de 200 000,00 € H.T. et maximum de 600 000,00 € H.T.,

**NOTE** que ce marché est lancé pour une période initiale d'un an courant du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2010 et qu'il sera reconductible expressément 3 fois, chaque année civile, pour une durée maximale de 4 ans,

**PRECISE** que la couverture de la dépense sera assurée par les crédits prévus à cet effet au Budget Communal de l'exercice courant sous la ligne Nature 611, Fonctions 251 scolaire ,421 CLSH vacances, 4212 CLSH mercredi.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**8 SOUTIEN AU SERVICE PUBLIC DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le soutien au service public de l'Office National des Forêts.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**9 CREATION D'UNE PISTE DE RONDE AU NIVEAU DES PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS DU FURNEL – DOMAINE DE LA BERGERIE – LES DEUX COLLINES – LES BAUX**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la création de la piste de ronde des Parcs Résidentiels de Loisirs du Fournel telle que proposée,

**DIT** que les travaux sont inscrits au budget 2009 (ligne 61521 – 823),

**APPROUVE** le principe de conventionnement entre la Commune de Roquebrune-sur-Argens et les propriétaires des parcelles pouvant servir d'assiette à la piste de ronde pour la prévention et la lutte contre les incendies,

**AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de passage et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**10 EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE D'EXONERER** les établissements suivants de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

- BRICORAMA, INTERMARCHÉ, LIDL et INTERNATIONAL GARAGE pour toute l'année 2009,

- LA MAISON DES MICOCOULIERS du 27 avril au 31 décembre 2009,

- LE DOMAINE DE LA BERGERIE du 26 mars au 31 décembre 2009.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**11 ADOPTION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU MASSIF DES MAURES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la Charte Forestière de Territoire du massif des Maures telle qu'elle est proposée,

**RETIENT** la position de principe de la Commune, en faveur de la création d'une structure porteuse, de type syndicat mixte.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**12 BILAN FONCIER – ANNEE 2008**

Après débat, le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** de la politique foncière de la Commune au titre de l'année 2008, et dit que le bilan foncier de la Ville de Roquebrune-sur-Argens sera annexé au Compte Administratif de l'année 2008.

**13 Z.A.C. DES GARILLANS – CESSION DE PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION AO 764 ET 768 AU PROFIT DE LA S.C.I. T.Y.J.**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la cession à la S.C.I. T.Y.J de deux parcelles communales cadastrées section AO n° 764 et 768, aux superficies respectives de 3 353 m<sup>2</sup> et 3 381 m<sup>2</sup>, sises dans la Z.A.C. des Garillans, au prix global de 350 000 €,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir en l'Etude notariale de Maîtres JANER et BRINES, à Roquebrune-sur-Argens,

**DIT** que la recette générée par cette transaction sera inscrite au budget de la Commune.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**14 Z.A.C. DES GARILLANS – CESSIION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AO 765 AU PROFIT DE LA SOCIETE A.T. DEVELOPPEMENT**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la cession à la Société A.T. DEVELOPPEMENT de la parcelle communale cadastrée section AO n° 765, d'une contenance de 3 807 m<sup>2</sup>, sise dans la Z.A.C. des Garillans, au prix de 210 000 €,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir en l'Etude notariale de Maîtres JANER et BRINES, à Roquebrune-sur-Argens,

**DIT** que la recette générée par cette transaction sera inscrite au budget de la Commune.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**15 Z.A.C. DES GARILLANS – CESSIION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AO 769 AU PROFIT DE LA SOCIETE THALGO COSMETIC**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la cession à la Société THALGO COSMETIC de la parcelle communale cadastrée section AO n° 769, d'une contenance de 5 862 m<sup>2</sup>, sise dans la Z.A.C. des Garillans, au prix de 350 000 €,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir en l'Etude notariale de Maîtres JANER et BRINES, à Roquebrune-sur-Argens,

**DIT** que la recette générée par cette transaction sera inscrite au budget de la Commune.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**16 Z.A.C. DES GARILLANS – PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA TUILERIE – CESSIION A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE LA COMMUNE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AO N° 771 et 773**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la cession à titre gratuit, d'accord entre les parties, par M. et Mme GONZALEZ Damien, au profit de la Commune, des parcelles cadastrées section AO n° 771 et 773, aux contenances respectives de 38 m<sup>2</sup> et 164 m<sup>2</sup>, en vue de l'aménagement d'une voie de desserte à l'intérieur de la Z.A.C. des Garillans,

**AUTORISE** M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession gratuite, passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires relatives à cette affaire,

**AUTORISE** M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**17 PARC D'ACTIVITES RAPHELE – CESSIION D'UNE PARCELLE DE TERRE EN NATURE DE LANDES AU PROFIT DE LA S.C.I. LES ROMARINS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la cession à la S.C.I. Les Romarins, d'une portion de 1 592 m<sup>2</sup> environ à détacher par document d'arpentage à intervenir, de la parcelle cadastrée section CS n° 373, propriété de la Commune, dans le Parc d'activités Raphèle au quartier de la Bouverie, au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, conforme à l'estimation de France Domaine,

**AUTORISE** M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de transfert de propriété à intervenir qui sera passé en la forme administrative,

**AUTORISE** M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer tout document relatif à cette transaction et notamment l'acte de cession passé en la forme administrative qui sera reçu et authentifié par M. le Maire,

**DIT** que la recette générée par cette transaction sera inscrite au budget de la Commune.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**18 CESSIION D'UN TENEMENT FONCIER SIS AU QUARTIER DES CLOS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la cession à M. Philippe POINCLOUX d'un tènement foncier d'un hectare, environ, situé au quartier des Clos, constitué des parcelles cadastrées section C n° 32 pour 1 380 m<sup>2</sup>, C n° 33 pour 1687 m<sup>2</sup>, C n° 34, pour 3 012 m<sup>2</sup> et C n° 35 pour partie (4 000 m<sup>2</sup> environ), au prix de 300 000 €, étant précisé que le découpage sera réalisé par document d'arpentage à intervenir.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique de cession à intervenir en l'étude notariale GENEST et JURION ainsi que tout autre document relatif à cette transaction,

**DIT** que la recette générée par cette cession sera inscrite au budget de la Commune.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**19 DECLASSEMENT ET CESSION DU TERRAIN DE BASKET SIS QUARTIER DU VAL D'ESQUIERES AUX ISSAMBRES POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS AVEC PASS FONCIER**

Après débat, le Conseil Municipal :

**CONSTATE** la désaffectation du terrain de basket-ball sis au lieu dit Val d'Esquières aux Issambres,

**DECIDE** du déclassement du domaine public de l'équipement sus-désigné et formant la parcelle cadastrée section CH n° 612,

**APPROUVE** la cession à la Société GEPHIMO, de la parcelle CH n° 612 sise au quartier du Val d'Esquières aux Issambres, d'une superficie de 2 505 m<sup>2</sup>, au prix de 360 900 €,

**PRECISE** que la recette générée par cette vente sera inscrite au budget communal,

**AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à cette transaction et notamment à signer l'acte authentique de cession en l'étude de Maître GENEST JURION, Notaire à Sainte Maxime.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**20 REVITALISATION DU VILLAGE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LA RENOVATION ANNEES 2008 ET 2009**

Après débat, le Conseil Municipal :

**SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional (service de l'aménagement du territoire) pour les années 2008 et 2009 pour un montant de 9 000 € au titre de travaux portant sur les parties communes correspondant à 5 façades.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**21 CREATION DE SERVITUDES DE PUISAGE – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES A INTERVENIR**

Après débat, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la création d'une servitude de puisage sur la parcelle CH n° 318 (fonds servant) au profit des copropriétaires de la parcelle CH n° 317 (fonds dominant),

**AUTORISE** la création d'une servitude de puisage sur la parcelle CH n° 319 (fonds servant) au profit des propriétaires de la parcelle CH n° 440 (fonds dominant),

**AUTORISE** M. le Maire à recevoir et authentifier les actes de servitude à intervenir qui seront passés en la forme administrative, au jour du transfert de propriété au profit de la Commune des parcelles CH n° 318 et 319,

**AUTORISE** M. Jean-Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer les actes requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à leur authentification ainsi que tout document relatif à ces dossiers.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**22 DECLASSEMENT ET VENTE DU FOYER LOGEMENT « LA RECAMPADO »**

Après débat, le Conseil Municipal :

**CONSTATE** la désaffectation du foyer logement « La Récampado » sis au lieu dit La Thébaïde aux Issambres,

**DECIDE** du déclassement du domaine public de l'équipement foyer logement pour personnes âgées et constitué des parcelles, cadastrées section CE n° 229 et 228,

**APPROUVE** la vente au profit de la Société TA DEVELOPPEMENT, du tènement foncier constitué des parcelles cadastrées section CE n° 229 et 228, d'une superficie totale de 5 415 m<sup>2</sup>, sis au lieu dit la Thébaïde aux Issambres, sur lequel a été édifié le foyer logement « La Récampado », moyennant un prix de 3 050 000 € décomposé comme suit :

- 500 000 € au titre de l'indemnité d'occupation, à l'entrée en jouissance,

- 2 550 000 € au titre de la cession,

**PRECISE** que les recettes générées par cette transaction seront inscrites au budget communal,

**AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à cette transaction et notamment à signer le compromis de vente ainsi que l'acte authentique de cession en l'étude de Maître BOIDART, Notaire à Saint-Raphaël.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**23 CREATION D'UN CENTRE EUROPEEN DE SKI NAUTIQUE AU VAUDOIS – LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE EN VUE DE**

**L'ACQUISITION DES PARCELLES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'ACTUEL CENTRE NATIONAL DE SKI NAUTIQUE ET A SON EXTENSION**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le projet de réalisation d'un Centre Européen de Ski Nautique avec création d'un second plan d'eau et d'infrastructures diverses, sur tout ou partie des parcelles cadastrées section BR n° 142, 143, 144 et BS n°66p, 67, 79, 80, 83p,89 ,90, 174p, 175p et 277, sises au lieu dit Le Vaudois, soit une emprise totale de 22 ha 82 a 94 ca environ (selon les plans ci-joints),

**AUTORISE** M. le Maire à recourir à la procédure d'expropriation prévue par les textes législatifs et réglementaires du Code de l'expropriation, en vue de l'acquisition par voie d'expropriation des parcelles de terrain cadastrées section BR n° 142,143, 144 et BS n°66p, 67, 79, 80, 83p,89 ,90, 174p, 175p et 277, nécessaires à la réalisation du second plan d'eau et de ses infrastructures annexes, le tout formant un futur Centre Européen de Ski Nautique,

**AUTORISE** M. le Maire à saisir Monsieur le Préfet du Var sur la base d'un dossier réglementaire, pour solliciter l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité Publique et parcellaire,

**AUTORISE** M. le Maire à saisir France Domaine pour faire procéder à l'estimation des biens et droits réels immobiliers,

**AUTORISE** M. le Maire à saisir le juge de l'expropriation auprès du Tribunal de Grande Instance de TOULON, en vue de la fixation des indemnités dues,

**HABILITE** M. le Maire à préparer tout document relatif à cette procédure et à représenter la Commune, tant devant les juridictions administratives que judiciaires si nécessaire,

**AUTORISE** M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout document relatif et nécessaire au bon déroulement de la procédure d'expropriation,

**PRECISE** que les dépenses afférentes à cette opération seront inscrites au budget de la Commune.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**24 CONCESSIONS D'ENDIGAGE DE LA BASE NAUTIQUE, DE L'EPI EN ENROCHEMENT ET DU SPOT DE SKI NAUTIQUE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** M. le Maire à formuler la demande de prorogation exceptionnelle d'un an auprès des services de l'Etat de ces concessions d'endigage,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**25 AVENANT N° 1 AU CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION DES PLAGES NATURELLES DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le Maire à demander à l'Etat, par voie d'avenant n° 1 au cahier des charges de la concession des plages naturelles à la Commune :

Pour le lot n° 1 : Mise en place d'une terrasse en caillebotis d'une surface maximum de 80 m<sup>2</sup>.

Augmentation de la surface des abris à 60 m<sup>2</sup> maximum.

Pour le lot n° 4 : Augmentation de la surface de la terrasse à 80 m<sup>2</sup>.

Mise en place d'abris d'une surface maximum de 60 m<sup>2</sup> destiné à la vente de boissons, à la restauration légère.

Pour le lot n° 5 : Déplacement du lot en raison des difficultés rencontrées sur le terrain, notamment la séparation souhaitée des activités différentes entre ce lot et le lot n° 6.

Mise en place d'une terrasse en caillebotis d'une surface maximum de 80 m<sup>2</sup>.

Augmentation de la surface de l'abri à 60 m<sup>2</sup> maximum.

Pour les lots n° 6 et 7 : Fusion entre les 2 lots constituant une superficie maximale d'abris de 60 m<sup>2</sup>.

Mise en place d'une terrasse en caillebotis d'une surface maximum de 80 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à l'avenant n°1 au cahier des charges de la concession des plages naturelle des Pierrats et de la Gaillarde.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**26 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JANIN**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le montant de cette subvention exceptionnelle, d'un montant de 4 500 € à verser à la coopérative scolaire Jean Janin,

**DIT** que cette subvention viendra en déduction du forfait de 6 500 € octroyé, pour 13 classes, à l'école Jean Janin sur le budget Communal affecté aux sorties pédagogiques, au titre de l'année 2009.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

A 16 H 55, M. Jean Christophe MILLIOT quitte la séance et donne pouvoir à Mme Nicole LOTITO et Mme Isabelle PLANTARD quitte la séance et donne pouvoir à Mme Joëlle NEVEUX.

- 27 APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DES TRANSPORTS AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LE TRANSPORT DES ETUDIANTS SUR LE RESEAU DEPARTEMENTAL**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**APPROUVE** l'avenant à la convention et le nouveau montant fixant à 300 € pour le transport des étudiants sur les lignes scolaires,  
**APPROUVE** la participation des étudiants pour ce même montant payable à la Ville de Roquebrune-sur-Argens, par trimestre pour un coût de 100 €,  
**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Conseil Général du Var.  
**PRECISE** que ces dépenses et ces recettes seront inscrites au budget 2009.  
**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**
- 28 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET VILLE – EXERCICE 2008**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget Ville pour l'exercice 2008.  
**VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR) (M. le Maire ne participe pas au vote).**
- 29 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU – EXERCICE 2008**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2008.  
**VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR) (M. le Maire ne participe pas au vote).**
- 30 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2008**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2008.  
**VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR) (M. le Maire ne participe pas au vote).**
- 31 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2008**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget Annexe de l'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2008.  
**VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR) (M. le Maire ne participe pas au vote).**
- 32 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX – EXERCICE 2008**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget Annexe des Caveaux pour l'exercice 2008.  
**VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR) (M. le Maire ne participe pas au vote).**
- 33 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES – EXERCICE 2008**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du budget Annexe du Centre Municipal de Voile et de Kayak des Issambres pour l'exercice 2008.  
**VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR) (M. le Maire ne participe pas au vote).**
- 34 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DES CAVEAUX, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES**  
Après débat, le Conseil Municipal :  
**DECLARE** que les comptes de gestion Commune, Eau, Assainissement, des Caveaux, du Centre Municipal de Voile et de kayak des Issambres et de l'assainissement non collectif, dressés par Monsieur

le Receveur Municipal pour l'exercice 2008, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**35 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DE LA VILLE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**VOTE** la décision modificative n° 1 du budget Ville, telle qu'elle est proposée.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**36 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Après débat, le Conseil Municipal :

**VOTE** la décision modificative n° 1 du Budget Annexe de l'Eau, telle qu'elle est proposée.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**37 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Après débat, le Conseil Municipal :

**VOTE** la décision modificative n° 1 du Budget Annexe de l'Assainissement, telle qu'elle est proposée.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**38 DOMAINE DES DEUX COLLINES – TRANSFORMATION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES EN TAXE POUR LES PROPRIETAIRES DE MOBIL HOME**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de transformer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères du Domaine des 2 Collines en taxe des ordures ménagères,

**DEMANDE** aux services fiscaux d'intégrer cette taxe au rôle 2009.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**39 APPROBATION DU MONTANT UNITAIRE DES VACATIONS FUNERAIRES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le montant unitaire des vacations funéraires à 20 euros.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**40 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'ouverture d'une ligne de trésorerie annuelle auprès de la Caisse d'épargne Côte d'Azur d'un montant de 5 000 000 €,

**AUTORISE** le Maire à passer et signer ladite convention,

**AUTORISE** le Maire à effectuer, sans autre délibération, les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**41 SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION DE TRANSPORTS ET D'AMENAGEMENTS SCOLAIRES – RETRAIT DE LA COMMUNE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** du retrait de la Commune de Roquebrune-sur-Argens du Syndicat Intercommunal à Vocation de Transports et d'Aménagements Scolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir à ce sujet.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**42 TRANSPORTS URBAINS – APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ARGENS - ESTEREL**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le périmètre du syndicat mixte de transport Argens - Estérel comprenant la Communauté d'agglomération de Fréjus – Saint-Raphaël, la Commune de Roquebrune sur Argens et la Commune de Puget sur Argens qui correspondra aux limites d'un nouveau périmètre de transport urbain,

**APPROUVE** les statuts du syndicat mixte de transport Argens – Estérel proposés,

**SOLLICITE** de M. le Préfet du Var la création d'une telle structure regroupant la communauté d'agglomération de Fréjus / Saint Raphaël et les Communes de Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens,

**SOLLICITE** de M. le Préfet du Var la création d'un périmètre de transport urbain correspondant aux limites du syndicat mixte Argens-Estérel,

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**43 SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ARGENS – ESTEREL – DESIGNATION DES DELEGUES**

Après vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal :

**PROCLAME** élus pour siéger au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de Transport Argens – Estérel :

- titulaires : Jean Paul OLLIVIER

Joëlle NEVEUX

Philippe LEFEVRE

- Suppléant : Colette ANGLADE

**VOTE : 23 voix POUR**

(23 votants – 0 suffrage nul – 0 suffrage blanc – 23 suffrages exprimés)

**44 REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le règlement de l'école municipale de musique, tel qu'il est proposé.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**45 DENOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DENOMME** l'espace public sis à l'intersection des rues Roland Garros et Hélène Boucher : AIRE NATACHA,

**DENOMME** l'espace dédié à la poterie et au Raku sis au Centre de Loisirs, de Culture et de Sports J. Cazelles : ESPACE Robert CAPRON.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**46 S.E.M.L. S.A.R.A. – CONSTRUCTION DE LOCAUX A USAGE ARTISANAL ET DE BUREAUX – ZARAPHELE – GARANTIE D'EMPRUNT**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'accorder la garantie de l'emprunt de 1 800 000 € contracté par la S.E.M.L. S.A.R.A. auprès de la Banque C.I.C.,

**AUTORISE** le Maire à signer les actes s'y rapportant.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**47 AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIGNE AVEC LA S.E.M.L. S.A.R.A. POUR L'EXPLOITATION DES APPONTEMENTS FLOTTANTS DE LA BASE NAUTIQUE DES ISSAMBRES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de modifier le contrat de délégation, ainsi que le règlement, selon les dispositions proposées,

**AUTORISE** M. le Premier Adjoint à signer les documents ainsi modifiés.

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**48 DEPLACEMENT DU MARCHE HEBDOMADAIRE DE LA BOUVERIE**

Après débat, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de déplacer le marché forain de la Bouverie sur la place du « Cœur de la Bouverie ».

**VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)**

**49 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Après débat, le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** des décisions municipales n° 09/55 à 09/63.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 44.

*AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 24 juin 2009

Le Maire,  
**Luc JOUSSE**